



Société

De la durée validée de trimestres pour la retraite...

Le débat sur le financement des retraites est complexe. Il focalise surtout sur l'âge de départ. Or, les recettes comme les dépenses sont difficiles d'une part à anticiper, d'autre part à ajuster au contexte d'une période. Dans *Études et Résultats* n° 1239 d'août 2022, Véronique Guiberteau (Drees) apporte un éclairage sur différents aspects générationnels en distinguant la situation des femmes et des hommes ⁽¹⁾.

Tout d'abord, à l'âge de 30 ans, la durée moyenne d'années validées a fortement diminué en un quart de siècle : de 43,1 trimestres pour les affiliés nés en 1950 à 31,8 trimestres pour la génération née en 1976. Depuis, la durée moyenne s'est stabilisée autour de huit années. Deux explications à cette évolution : 1/ l'allongement progressif des études et une entrée plus tardive sur le marché du travail ; 2/ une difficulté croissante à trouver un emploi.

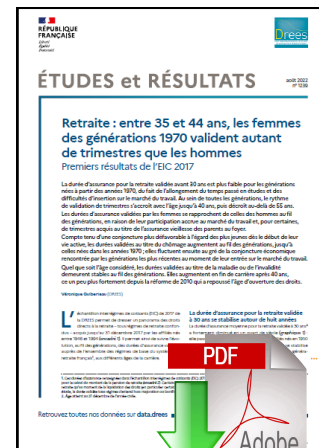
Quelle que soit la génération considérée, la durée moyenne validée à 30 ans pour les femmes est inférieure à celle des hommes. Cependant, l'écart tend à se réduire sensiblement au fil des générations, en raison notamment de la participation accrue des femmes au marché du travail et, pour certaines, des trimestres acquis au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer ⁽²⁾.

Entre autres, Véronique Guiberteau analyse l'évolution des durées d'assurance validées au titre du chômage, et aussi au titre de la maladie ou de l'invalidité.

Moins « périlleux » de se séparer pour un homme...

Une étude de l'Insee a montré qu'en moyenne, par an, entre 2011 et 2017, 3 % des couples résidant en Bretagne ou dans les Pays de la Loire se sont séparés ⁽³⁾. Les ruptures sont plus fréquentes pour les unions libres (11 % par an) que pour les Pacs (2 %) ou les mariages (1 %).

« *Au-delà de l'impact psychologique, souligne l'Insee, une rupture d'union peut entraîner des pertes matérielles ou financières, et faire basculer les personnes dans la pauvreté* » ⁽⁴⁾. Dès lors, la mesure des



(1) – « Retraite : entre 35 et 44 ans, les femmes des générations 1970 valident autant de trimestres que les hommes – Premiers résultats de l'EIC 2017 » (8 pages). L'EIC est « l'échantillon inter-régimes de cotisants » (plus de 700 000 personnes de différentes générations, auprès d'une trentaine d'organismes de retraite). *Études et Résultats* est une publication de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

(2) – En janvier 1985, les conditions d'ouverture, alignées pour les femmes et les hommes, concernent le parent qui, d'une part, réduit ou interrompt son activité pour s'occuper de ses enfants et, d'autre part, bénéficie du complément familial (CF), de l'allocation pour jeune enfant (APJE) ou de l'allocation parentale d'éducation (APE), remplacée par le complément de libre choix d'activité (CLCA) en 2010.

(3) – Martine Barré, Maëlle Fontaine et Jean-Marc Lardoux (Insee), « Après une séparation, les femmes basculent plus souvent que les hommes dans la pauvreté en Bretagne et dans les Pays de la Loire », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 87 de février 2021 (4 pages).

(4) – Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population nationale, soit 1 063 euros en 2018. Le niveau de vie est lui-même égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le premier adulte du ménage compte pour une UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

conséquences financières des séparations appelle des réponses en termes de politique publique dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, après une séparation, sur la période de 2011 à 2017, 25 % des femmes sont pauvres, contre 15 % des hommes. Dans le même temps, le taux de pauvreté des couples n'est que de 6 %. La majorité des personnes nouvellement séparées n'était pourtant pas pauvre avant la rupture. Quel que soit le type d'union, ce basculement dans la pauvreté lors de la séparation s'observe davantage pour les femmes (17 %) que pour les hommes (9 %). Cet écart est particulièrement élevé en cas de divorce.

Sans forcément faire basculer les femmes dans la pauvreté, la séparation engendre au moins une baisse de niveau de vie plus conséquente pour elles. Par exemple, le niveau de vie médian des femmes divorcées diminue de 23 %, contre - 3 % pour les hommes. Ces différents constats reflètent essentiellement les inégalités salariales, et ce tout au long du cycle de vie.

En outre, l'Insee observe que lors de la séparation, les femmes déménagent plus que les hommes et se retrouvent plus souvent à la tête d'une famille monoparentale.

Couples selon le statut conjugal des conjoints (2019)

Couples de deux personnes	Mayenne		France métropolitaine
Mariées	57 343	73,8 %	72,3 %
Pacsées	6 018	7,7 %	8,2 %
En union libre	13 507	17,4 %	17,8 %
Autres	864	1,1 %	1,7 %
Total	77 732	100,0 %	100,0 %

Source : Insee – Recensement

Près de trois couples sur quatre sont mariés. L'Insee souligne que de plus en plus de couples sont pacsés ou vivent en union libre, mais « le mariage reste la forme d'union la plus répandue ».

L'Insee précise que les mécanismes de redistribution mis en place ne compensent pas totalement les conséquences financières d'une séparation. Cependant, deux ans après la séparation, même si le taux de pauvreté des femmes reste supérieur à celui des hommes, il faut noter que la situation financière des femmes s'améliore.

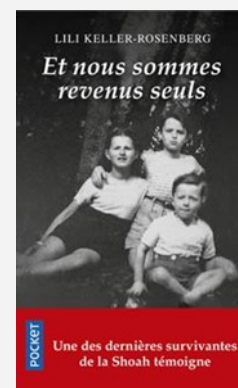
À vos agendas

Samedi 28 janvier, à Laval Conférence-rencontre avec Lili Leignel, déportée à 11 ans

Le samedi 28 janvier, à 14 h 30, au lycée agricole de Laval, le Mémorial des Déportés de la Mayenne organise une rencontre avec Lili Leignel, déportée à 11 ans et survivante des camps de Ravensbrück et de Bergen-Belsen. Cette rencontre est proposée à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et dans le cadre de la programmation « Mémoires en héritage » du Mémorial.

Issue d'une famille juive d'origine hongroise, Lili Leignel est née en 1932 dans le Nord. Elle est l'aînée d'une fratrie de trois enfants. En octobre 1943, elle est arrêtée avec sa famille. Emprisonnés dans le Nord puis en Belgique, les membres de sa famille et elle-même sont tous déportés. Le père est envoyé à Buchenwald tandis que Lili Leignel, sa mère et ses frères sont déportés à Ravensbrück, puis à Bergen-Belsen. Les enfants sont libérés en avril 1945. Leur père est fusillé à Buchenwald et leur mère parvient à survivre à la déportation et au typhus.

Lili Leignel témoignera sur son parcours individuel et familial. Participation libre (pour soutenir l'association).



Lili Leignel fait partie des derniers témoins de la Shoah. En 2017 et 2021, elle a publié ses mémoires sous son nom de « jeune fille », Lili Keller-Rosenberg.

La pensée hebdomadaire

« De nouveaux défis sont à relever pour que nous puissions continuer à nous nourrir sans épuiser les milieux naturels. De nouvelles méthodes efficaces, comme la permaculture, devraient permettre de diminuer l'impact sur les milieux agricoles et libérer des terres pour la nature. La restauration de paysages agricoles diversifiés et la diminution des intrants chimiques permettraient de retrouver la riche biodiversité des campagnes d'avant la funeste conversion vers l'intensif. Enfin, dans les mers et les océans, seule une réduction drastique de la pression de la pêche, associée à la création d'immenses sanctuaires, nous aidera à retrouver les richesses originelles. Finalement, il s'agit d'établir une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature. Une nouvelle alliance, en quelque sorte. »

Gilbert Cochet et Béatrice Krémer-Cochet, naturalistes et photographes,
« Le monde sauvage regagne une partie de ses bastions historiques », *Le Monde* du 30 juillet 2021.